



*Quoi de neuf
à Uzein ?*

Votre Mairie est ouverte :

de 9h à 12h les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;

de 13h30 à 18h les mardi et jeudi

Le maire reçoit sur rendez-vous :

Tél. 05 59 33 19 84

courriel: mairie.uzein@wanadoo.fr

Site internet : uzein.fr

MAI 2018

Séance du Conseil Municipal du 15 mai 2018

1. Avis sur la proposition de modification des statuts du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés notifiée le 30 Mars 2018:

Le Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés est né au 1^{er} Janvier 2018 de la fusion des ex SIAEP Luy Gabas Léés et du SIA de Luy de Béarn.

Suivant les demandes transmises par le SIVU d'Assainissement Collectif d'Auriac, Miossens-Lanusse et Thèze (ACAMT) et par la Communauté de Communes des Luys en Béarn, un projet de modification des statuts du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés a été approuvé le 29 Mars 2018, pour :

- Le transfert de la compétence unique Assainissement Collectif par le SIVU ACAMT au Syndicat ;
- L'extension du champ géographique du Syndicat pour l'Assainissement Non Collectif sur une partie de la Communauté de Communes des Luys en Béarn.

La décision de modification statutaire, qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral, est subordonnée à l'accord des conseils municipaux et communautaires des membres du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés, obtenu à la majorité qualifiée, à savoir la moitié des membres représentant les 2/3 de la population ou l'inverse. → Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Groupement de commandes pour la passation de marchés relatifs à la réalisation de travaux de voirie:

Comme en 2017, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la commune d'UZEIN et les autres communes membres ou structures associées du « service commun voirie » qui pourraient être intéressées, en vue du lancement d'un marché portant sur les prestations de travaux d'entretien de voirie, d'enduits superficiels, de rechargement et d'assainissement pluvial.

Ce groupement de commandes permettrait de réaliser des économies importantes et d'optimiser la gestion et la rationalisation de cette commande publique.

La liste non exhaustive des prestations à assurer est la suivante : - les travaux d'entretien de voirie ;

- les travaux de rechargement et d'enduits superficiels ;
- les travaux d'assainissement pluvial.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement ainsi que désigner le coordonnateur du groupement (la commune d'Arbus, représentée par son Maire). → Proposition adoptée à l'unanimité.

3. SDEPA : convention relative aux modalités de participation financière des communes au service d'entretien de l'éclairage public :

Par les délibérations du 20 Octobre 2009 et du 31 Janvier 2012, la Commune d'Uzein avait confié la compétence relative à l'entretien de l'éclairage public au SDEPA et avait retenu la formule « préventif + correctif ». Il est proposé de modifier les modalités de participation financière de la commune au service d'entretien de l'éclairage public en confiant au SDEPA uniquement la mission « entretien correctif ». → Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Budget Annexe Cimetière 2018 : Décision Modificative n° 1-2018 :

Pour rappel, le Budget Annexe Cimetière 2018 voté le 13 Avril 2018 s'équilibrait en section de fonctionnement et d'investissement, dépenses et recettes, à la somme de 13 402 €.

Par courriel du 02 Mai 2018, l'adjointe au Trésorier de Lescar, Mme Sophie Maurel, a informé le secrétariat de mairie de l'impossibilité de prise en charge informatique du flux budgétaire concerné, en raison de l'existence d'écritures de cession.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer les écritures de cession, soit les dépenses et les recettes de fonctionnement, et de conserver uniquement la section d'investissement. → Proposition adoptée à l'unanimité.

5. Création d'un emploi non permanent d'agent d'animation et recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités :

Un décret du 1er août 2016 fixe les taux d'encadrement dans les accueils périscolaires organisés dans le cadre d'un PEDT. Les effectifs actuels du service périscolaire ne permettent

pas de respecter totalement ces taux. Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation (législation spécifique répondant aux critères d'un accroissement temporaire d'activités), ainsi que d'autoriser Mr le Maire à recruter un agent contractuel à ce poste. → Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Mise en place du RIFSEEP : Régime indemnitaire relatif aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnelle

Par délibération en date du 24 Février 2009 un régime indemnitaire avait été mis en place pour le personnel de la Commune d'UZEIN. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est l'outil de référence du régime indemnitaire dans la Fonction Publique Territoriale. Les personnels territoriaux peuvent bénéficier de primes et indemnités dans les mêmes conditions que les fonctionnaires d'État exerçant des fonctions équivalentes. Les équivalences sont déterminées par décret.

S'agissant d'un avantage facultatif, la loi donne compétence aux organes délibérants pour instituer le régime indemnitaire et fixer les conditions d'application dans les limites fixées par les textes réglementaires applicables à la fonction publique d'Etat, par application du principe de parité.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur : - les personnels bénéficiaires, - la nature des primes qui seront versées dans la collectivité, - le montant de chacune dans la limite des maxima prévus pour les fonctionnaires d'État ainsi que les modalités de revalorisation ; les montants de primes prévus pour les fonctionnaires d'État constituent la limite maximale qui s'impose aux collectivités, - les critères d'attribution du régime indemnitaire, - la périodicité de versement. → Proposition adoptée à l'unanimité.

7. Projet d'exploitation de stockage de déchets inertes et d'une plate-forme de valorisation de déchets inertes issus du BTP sur le territoire de la commune de Momas

M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a fait parvenir le 12 Mars 2018 en mairie la copie de son arrêté prescrivant l'ouverture d'une consultation du public à effet de recueillir les observations des tiers sur la demande d'enregistrement présentée par la SARL Laffitte Frères en vue de procéder à l'exploitation de stockage de déchets inertes et d'une plate-forme de valorisation de déchets inertes issus du BTP sur la territoire de la commune de Momas, lieu-dit du Bois. Cette consultation s'est déroulée du 04 Avril 2018 au 02 Mai 2018. Une partie du territoire de la commune d'Uzein étant comprise dans le rayon d'affichage fixé à 1 kilomètre autour de l'installation projetée, l'avis de consultation a été affiché en Mairie.

Par application de la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal est invité à formuler son avis sur le projet, avis qui doit être formulé au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public.

→ Proposition adoptée à la majorité des suffrages exprimés (5 voix pour, 1 voix contre, et 7 abstentions).

Information voirie

De plus en plus d'administrés font la démarche, vertueuse pour la commune, de busser une partie des fossés communaux en limite de leur propriété. Merci à eux mais ne pas oublier de faire la demande en mairie d'un rdv avec le responsable voirie, M.LAFARGUE.

Retrouvez ce bulletin en version numérique sur le site dès le premier mercredi du mois et d'autres articles illustrés sur le site uzein.fr.

Informations des associations

1 Foyer Rural d'Uzein Section Histoire et Patrimoine Local : « Avec le printemps bien arrosé, l'herbe avait bien poussé aux alentours de la ruine du Moulin et des ronces agrémentaient les protections des arbres plantés il y a 18 mois. Hervé LESCUDE ayant passé le giro le long du chemin sur la berge du fossé, les « petites mains » (Alain AUTAA, Jean Jacques AUTAA, Michel BRARD, Jean CARASSOU, Jean Claude DUBLANC, Armand JOANCHICOY et Paul LESTERLOU) pouvaient intervenir autour du bâtiment et sur les berges internes du fossé. Six débroussailleuses ont pu entrer en action et la mission fut menée à bien en une paire d'heures. Il y eut la pause café, café municipal, puis la matinée se termina à la mairie où Eric offrit aux bénévoles l'apéritif municipal.

Ce fût l'occasion d'évoquer les décisions du conseil municipal concernant le projet de restauration : - la commune portera ce dossier devant la Fondation du Patrimoine et prendra rdv avec son délégué, - elle sollicitera toutes les entreprises qui ont travaillé sur les chantiers de la commune pour qu'elles participent à la souscription de la Fondation du Patrimoine, - en revanche, elle ne subventionnera pas le projet.

Au cours de l'été, en fonction des disponibilités et des niveaux d'eau, il faudra reprendre la question du dégagement de l'eau. » Paul LESTERLOU président de la section.

2 Comité des fêtes : « Uzinois, Uzinoises, Tous les membres du comité s'agitent dans la recherche du programme idéal pour fêter les 30 ans de l'association. Pour cela, la recherche de sponsors est une source précieuse de fonds. Tout don financier est déductible des impôts. Si vous êtes chef d'entreprise ou si vous connaissez des entreprises susceptibles de nous faire un don, n'hésitez pas à nous contacter au 0698980016. La réussite de ces fêtes nous tient à cœur et ne peut être réalisée sans votre aide. » Le BUREAU.

3 Entente Sportive Ayguelongue Football : Hugo DANJOU à l'honneur :

« Licencié à l'E.S AYGUELONGUE à l'école de foot de 2007 à 2012, ce jeune homme rejoint le PAU F.C pour y évoluer en U12. Suite à une mutation professionnelle de son papa, il évolue à Muret en U13 et les 3 années suivantes. L'été dernier, il signe à Balma pour y évoluer en U17 Nationaux où il s'illustre en étant meilleur buteur national avant même la dernière journée !! Les Girondins de Bordeaux s'intéressent à lui cet hiver et en font une priorité de recrutement pour sa catégorie. Il a signé donc, récemment, autour des légendes Marius TRESOR, Patrick BATTISTON et Yannick STOPYRA, tous cadres aux Girondins, un contrat d'aspirant pro et rejoindra le Haillan courant juillet. Quelle fierté pour notre club, les divers éducateurs qui l'ont côtoyé et pour ses parents, dont le papa a été éducateur à l'ESA de 2007 à 2010 et Président de 2010 à 2013 avant de laisser sa place à Pierre LESTERLOU suite à sa mutation. Souhaitons à ce jeune homme de réussir ! » Pascal CASTET dirigeant.



Photo : réception au club de Balma avec Alain GIRESSSE et Yannick STOPYRA ainsi que ses parents.

4 Groupe Cantar per Cantar : "Le samedi 26 mai dernier à la salle polyvalente d'UZEIN a eu lieu le 2^{ème} repas Moules / Frites organisé par le groupe de chants polyphoniques « Cantar per Cantar ».

Près de 350 personnes ont pris place pour déguster le travail de notre équipe de cuisiniers et de serveurs qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que tout le monde soit satisfait.

L'excellent groupe de chants « ITURRY LAGUNAK » d'AIRE-sur-ADOUR s'est chargé de mettre l'ambiance et tout le public a été enchanté.

Un grand merci à toutes les personnes présentes et rendez-vous l'année prochaine pour le Moules / Frites 2019."



5 Los GRAVASSERS (RAPPEL) :

Journée Sportive/Cérébrale/Festive SAMEDI 9 JUIN 2018

Convocation des 16 équipes dès 8h30 au bois du Lanot pour :

- 1) Café
- 2) Recevoir le bandana à mettre en évidence toute la journée (poignet droit/gauche, cheville, tour de coup et s'acquitter de la cotisation (20 € par équipe).
- 3) Débriefing, planning journée et début à 9h



Inscriptions repas du soir avant le 8 JUIN (ouvert à tous, même au non participant du jeu !!) :

Grillades/Crudités-Chips/Tarte aux pommes pour 5€ (L. VERDIER 06.88.43.03.52 ou P.CASTET : 07.85.19.63.33)

La soirée se terminera autour d'un feu de la St JEAN et en musique si le temps le permet.

A noter que chaque participant s'organise pour le repas (auberge espagnole) du midi, les Gravassers n'assurant que la buvette.

6 ALSH Le Petit Prince : Cet été l'accueil de loisirs Le Petit Prince prendra des airs de camp retranché.



César, le grand empereur romain compte bien défier les irréductibles petits gaulois avec des épreuves.

Selon leur âge et à l'aide de la potion magique du druide ils devront : escalader le mur de Lescar, dompter les animaux du jardin de Tony, glisser sur les toboggans du parc aquatique de Mirande, approcher toute la faune montagnarde du parc animalier d'Argelès, résoudre les énigmes et trouver le trésor caché du Château de Làas, expérimenter le parcours accrobranche de Lacq, retrouver le livre de recette de Panoramix à la médiathèque de Lons, affûter leurs connaissances sur la biodiversité du potager de l'Aragnon, ...

Ils devront également prouver leur courage en remportant les olympiades, course d'orientation, jeu de piste pour échapper aux lions.

Dormez tranquilles les Uzinois, des sentinelles à vélo patrouilleront dans le village.

Bien sûr, ils pourront se divertir et se reposer dans le village en décorant de leurs œuvres les chaumières, en cuisinant des gourmandises, en organisant des batailles d'eau et tout un tas de jeux.

Ils iront également rendre visite à leurs cousins Bretons de Poey et leurs cousins Phéniciens d'Artiguelouve pour une grande journée contre César.

Les plus valeureux d'entre eux partiront à la rencontre des basques pour un minicamp pendant 3 jours (spéléologie, canyoning, équitation, pala, veillées).

Avec un peu de chance, Cléopâtre entendra parler des irréductibles Gaulois et nous offrira un palais!

Pour rejoindre le village du 9 juillet au 3 août et du 20 au 31 août, Abraracourcix vous invite à envoyer un pigeon voyageur à cette adresse: clsh.uzein@orange.fr N° Papyrus: 05 59 33 54 32.



7 APE: Kermesse de l'école : le samedi 30 juin

La kermesse de l'école aura lieu le samedi 30 juin à la salle polyvalente.

Dès 15h00, les enfants vous présenteront différents spectacles qu'ils auront préparés avec leurs enseignants et avec le personnel du périscolaire.

Il s'en suivra un goûter et la traditionnelle kermesse de l'école organisée par l'association des parents d'élèves. Comme chaque année, plusieurs stands tenus par des parents bénévoles permettront aux enfants de jouer à différents jeux et de gagner des lots. Cette année encore, nous aurons besoin de plusieurs parents pour tenir les stands. Un repas sera proposé en soirée pour bien terminer cette année scolaire.